



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.29/1050
22 mars 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des règlements
concernant les véhicules (WP.29)

- A. RAPPORT DU WP.29 SUR SA CENT TRENTE-HUITIÈME SESSION
(7-10 mars 2006)**
- B. RAPPORTS DU COMITÉ D'ADMINISTRATION ET DU COMITÉ
EXÉCUTIF**
 - 1) Accord de 1958 – Trente-deuxième session du Comité d'administration (AC.1)
de l'Accord modifié (mars 2006)
 - 2) Accord (mondial) de 1998 – Seizième session du Comité exécutif (AC.3)
de l'Accord (mars 2006)

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>
PARTICIPATION	1
OUVERTURE DE LA SESSION ET DÉCLARATIONS FAITES PENDANT LA SESSION	2 – 7
A. SESSION DU WP. 29	
1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	8 – 9
2. COORDINATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX	10 – 20
2.1 Rapport du Comité de gestion pour la coordination des travaux (WP.29/AC.2).....	10 – 16
2.2 Programme de travail et documentation.....	17 – 18
2.3 Questions découlant de la soixante-septième session du Comité des transports intérieurs (CTI).....	19
2.4 Systèmes de transport intelligents (ITS)	20
3. EXAMEN DES RAPPORTS DES GROUPES DE TRAVAIL SUBSIDIAIRES DU WP.29	21 – 41
3.1 Groupe du travail du bruit (GRB)	21
3.2 Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF) ...	22
3.3 Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE)	23
3.4 Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG).....	24
3.5 Faits marquants des sessions antérieures (Rapports oraux des présidents).....	25 – 41
3.5.1 Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP)	25 – 27
3.5.2 Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE)	28 – 31
3.5.3 Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF) ...	32 – 37
3.5.4 Groupe de travail du bruit (GRB)	38 – 41

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<i>Paragraphes</i>
4. ACCORD DE 1958.....	42 – 50
4.1 État de l'Accord et des Règlements y annexés, y compris le dernier rapport de situation.....	42
4.2 Examen de projets d'amendements à des Règlements existants.....	43 – 48
4.3 Examen de nouveaux projets de règlement.....	49
4.4 Examen de projets d'amendements aux Règlements existants, à adopter après l'adoption du nouveau projet de règlement concernant l'homologation des systèmes d'éclairage avant adaptatifs des véhicules automobiles	50
5. ACCORD (MONDIAL) DE 1998	51 – 54
5.1 État de l'Accord	51
5.2 Examen de projets de règlements techniques mondiaux (RTM)	52
5.3 Examen des règlements techniques à faire figurer dans le Recueil des règlements techniques mondiaux admissibles	53
5.4 Mise en œuvre du programme de travail de l'Accord de 1998 par les groupes de travail subsidiaires du WP.29.....	54
6. ÉCHANGE DE VUES SUR LES PROCÉDURES LÉGISLATIVES NATIONALES/RÉGIONALES ET MISE EN ŒUVRE DES RTM ÉTABLIS DANS LA LÉGISLATION NATIONALE.....	55 – 56
7. ACCORD DE 1997 (CONTRÔLE TECHNIQUE PÉRIODIQUE)	57 – 60
7.1 État de l'Accord	57
7.2 Clarification de l'Accord de 1997 en ce qui concerne le certificat international de contrôle technique	58
7.3 Vérification de la conformité des véhicules en circulation avec les Règlements de la CEE en ce qui concerne le bruit et les émissions de polluants	59
7.4 Projets d'amendements à l'Accord	60

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<i>Paragraphes</i>
8. QUESTIONS DIVERSES.....	61 – 68
8.1 Application des prescriptions relatives à l'homologation de type et à la conformité de la production.....	61
8.1.1 Règles et recommandations à suivre pour élaboration des normes et des règlements	62
8.1.2 Résolution des problèmes d'interprétation.....	63
8.1.3 Systèmes de rappel appliqués par plusieurs Parties contractantes à l'Accord.....	64
8.1.4 Possibilité de mise en place d'une base de données informatique pour l'échange de renseignements sur les homologations de type.....	65
8.2 Nouvelles méthodes d'essai pour la mesure des émissions sonores des véhicules automobiles.....	66
8.3 Conférence internationale sur les véhicules peu polluants.....	67
8.4 Systèmes électroniques antidérapage	68
9. ADOPTION DU RAPPORT.....	69
B. SESSIONS DU COMITÉ D'ADMINISTRATION ET DU COMITÉ EXÉCUTIF	
1. ACCORD DE 1958 – TRENTE-DEUXIÈME SESSION DU COMITÉ D'ADMINISTRATION (AC.1).....	70 – 73
1.1 Constitution de l'AC.1	70
1.2 Élection du Bureau	71
1.3 Projets d'amendement à des Règlements existants – Vote de l'AC.1	72
1.4 Nouveaux projets de règlement – Vote de l'AC.1	73
2. ACCORD (MONDIAL) DE 1998 – SEIZIÈME SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF (AC.3) DE L'ACCORD	74 – 102
2.1 Constitution de l'AC.3	74
2.2 Élection du Bureau pour l'année 2006.....	75

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<i>Paragraphes</i>
2.3 Mise en œuvre du paragraphe 7.1 de l'Accord	76
2.4 État d'avancement des travaux d'élaboration de futurs règlements techniques mondiaux (RTM)	77 – 92
2.5 Questions sur lesquelles l'échange de vues et de données devrait se poursuivre ou commencer.....	93 – 98
2.6 Examen de la question d'introduction d'options dans les prescriptions des règlements techniques mondiaux	99
2.7 Procédures juridiques et administratives relatives à l'Accord	100
2.8 Questions diverses.....	101
2.8.1 Proposition d'élaboration d'un règlement technique mondial énonçant des prescriptions uniformes en ce qui concerne l'emplacement et les moyens d'identification des commandes manuelles, des témoins et des indicateurs.....	102
3. ACCORD DE 1997 (CONTRÔLES TECHNIQUES PÉRIODIQUES) SIXIÈME SESSION DU COMITÉ D'ADMINISTRATION (AC.4).....	103 – 107
3.1 Constitution de l'AC.4	103
3.2 Élection du Bureau.....	104
3.3 Clarification de l'Accord de 1997 en ce qui concerne le Certificat international de contrôle technique	105
3.4 Vérification de la conformité des véhicules en circulation avec les règlements CEE en ce qui concerne le bruit et les émissions de polluants	106
3.5 Questions diverses.....	107
3.5.1 Projets d'amendements à l'Accord	107
Annexe 1 – Liste des documents informels distribués lors de la cent trente-huitième session	
Annexe 2 – Position de l'Accord de 1998: priorités et propositions	

RAPPORT

PARTICIPATION

1. Le Forum mondial de l'harmonisation des règlements concernant les véhicules (WP.29) a tenu sa cent trente-huitième session du 7 au 10 mars 2006, sous la présidence de M. B. Gauvin (France). Les pays ci-après étaient représentés, conformément à l'alinéa *a* de l'article premier du Règlement intérieur du WP.29 (TRANS/WP.29/690): Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Croatie, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Inde, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République de Corée, République populaire de Chine, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie-et-Monténégro, Slovaquie, Suède, Suisse, Turquie et Ukraine. Des représentants de la Communauté européenne (CE) ont participé à la session. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient également représentées: Association européenne des fournisseurs de l'automobile (CLEPA)¹, Association for Emission Control by Catalyst (AECC/CEFIC), Association internationale des constructeurs de motocycles (IMMA), Comité international de l'inspection technique automobile (CITA), Consumers International (CI), Groupe de travail «Bruxelles 1952» (GTB), Organisation internationale de normalisation (ISO), Organisation internationale des constructeurs d'automobiles (OICA), Organisation technique européenne de pneumatiques et de la jante (ETRTO), Union internationale des transports routiers (IRU). À l'invitation du secrétariat, la Fondation pour l'automobile et la société (Fondation FIA) a aussi participé à la session.

OUVERTURE DE LA SESSION ET DÉCLARATIONS FAITES PENDANT LA SESSION

A. SESSION DU WP.29

2. M. José Capel Ferrer, Directeur de la Division des transports de la CEE, a déclaré ouverte la session et a souhaité la bienvenue aux participants. Il a informé le WP.29 que M. Marek Belka, ancien Premier Ministre polonais avait été nommé Secrétaire exécutif de la CEE. Il a aussi parlé de la réforme récemment adoptée de la CEE, à l'élaboration de laquelle les États membres de la CEE avaient activement participé, et dans le cadre de laquelle les transports étaient placés parmi les domaines de travail ayant la plus haute priorité pour la CEE. Il a annoncé que cette réforme prévoyait en conséquence un renforcement du personnel de la Division des transports. En ce qui concerne le secrétariat du WP.29, il serait attribué à la Section de la technologie un poste de secrétariat, qui serait partagé avec la Section du transport des marchandises dangereuses. Il a ajouté que le recrutement d'un professionnel pour pourvoir le poste qui avait été attribué à la Division de la construction des véhicules en était au stade final.

3. Le Directeur a aussi informé le WP.29 de la Table ronde sur le thème «Transports et sûreté» organisée par le Comité des transports intérieurs à sa soixante-huitième session. Les communications et conclusions de cette table ronde peuvent être consultées sur le site Web de la Division des transports à l'adresse: <http://www.unece.org/trans/main/itc/itcrt-sec.html>.

¹ Représentant aussi l'Association des équipementiers des États-Unis d'Amérique (MEMA) et l'Association des équipementiers japonais (JAPIA) (TRANS/WP.29/885, par. 4).

4. Dans le cadre de l'Accord de 1998, le Directeur espérait que les projets de règlements techniques mondiaux (RTM) sur la procédure mondiale harmonisée d'homologation des véhicules utilitaires lourds (WHDC), sur les prescriptions mondiales harmonisées concernant les systèmes d'autodiagnostic des véhicules utilitaires lourds (WWH-OBD) et sur les systèmes de freinage des motocycles seraient prêts pour adoption à la session de novembre 2006. Il s'est déclaré heureux d'annoncer l'adhésion de la Malaisie et de l'Inde à l'Accord de 1998, ce qui portait le nombre de Parties contractantes à 27. Il a aussi invité les Parties contractantes à l'Accord à utiliser le système de notification électronique élaboré par la Division, en consultation avec le Bureau des affaires juridiques de l'ONU. Il a aussi noté avec satisfaction l'adhésion de la Malaisie et de la Thaïlande à l'Accord de 1958, qui comptait désormais 46 Parties contractantes. Il a rappelé que le Comité des transports intérieurs avait invité la Communauté européenne et les 18 pays signataires à adhérer à l'Accord de 1997 ou à le ratifier.

5. M. Capel Ferrer a rappelé que les travaux du WP.29 avaient beaucoup contribué à rendre les véhicules plus sûrs et moins polluants et ajouté que ce dernier se verrait confronté à des efforts tout aussi énergiques s'il voulait relever les défis futurs. Le Directeur a en particulier invité le WP.29 à poursuivre ses travaux, notamment sur les véhicules à hydrogène et à pile à combustible, en réponse à la flambée actuelle des cours du pétrole et aux menaces pesant sur la sécurité de l'approvisionnement énergétique. Il a réaffirmé que le secrétariat ne ménagerait aucun effort pour assister le WP.29 dans sa tâche.

6. M. J. M. Sanchez García, Directeur général des transports routiers du Gouvernement espagnol, a souligné l'importance des travaux de la CEE pour les transports routiers et déclaré qu'aujourd'hui les transports routiers ne pouvaient plus se concevoir en dehors du cadre fixé par l'ADR pour le transport des marchandises dangereuses par route, par la Convention CMR, par la Convention TIR et par les règlements concernant les véhicules élaborés par le WP.29. Il a insisté sur l'importance pour l'économie espagnole des transports routiers, qui représentaient 2,5 % du PIB et 5 % des emplois, et dans un autre ordre d'idées environ 30 % de la consommation totale d'énergie de son pays. Il a rappelé l'essor continu enregistré, notamment en Espagne, par les transports routiers et le parc automobile au cours des 20 dernières années et fait savoir que cette croissance soutenue obligerait le Forum mondial à poursuivre ses efforts sans relâche pour minimiser autant que possible les dégâts causés par les accidents et la pollution. Il a offert à celui-ci l'étroite collaboration de son pays en la matière.

7. M. Saroj Kumar Dash, Vice-Secrétaire du Ministère de la marine marchande, des transports et des routes de l'Inde a exprimé ses remerciements au WP.29 pour les félicitations adressées à son pays à l'occasion de son adhésion récente à l'Accord de 1998 et a proposé la contribution active de son pays à l'élaboration des futurs règlements techniques mondiaux.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

8. L'ordre du jour provisoire (ECE/TRANS/WP.29/1049) a été adopté par le WP.29 avec les modifications suivantes:

- i) Corrections et documents supplémentaires concernant des points de l'ordre du jour:
- 3.4 Remplacer la référence par TRANS/WP.29/GRSG/68;
 - 4.1 Ajouter la référence ECE/TRANS/WP.29/343/Rev.14/Add.1;
 - 4.2.27 Supprimer les crochets (p. 4 et 11) figurant dans l'ordre du jour et le titre du document;
 - B.2.4 Corriger comme suit: «ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX D'ÉLABORATION DE RÈGLEMENTS TECHNIQUES MONDIAUX (RTM)».
- ii) Points supplémentaires de l'ordre du jour:
- 7.4 et B.3.5.1 Proposition de projets d'amendements à l'Accord de 1997;
 - 8.4 Systèmes électroniques antidérapage;
 - B.2.8.1 Demande d'élaboration d'un règlement technique mondial sur l'emplacement et les moyens d'identification des commandes, des témoins et des indicateurs sur les motocycles.
- iii) Points dont l'examen est reporté:
- 4.2.11 et 4.2.12 Amendements au Règlement n° 51;
 - 4.2.23 Amendements au Règlement n° 107;
 - 4.3.1 à 4.3.4 Nouveaux projets de règlements;
 - 4.4.1 et 4.4.2 Amendements à des Règlements existants, à adopter après l'adoption du projet de règlement au titre du point 4.3.1 de l'ordre du jour.

Pour les explications, voir le paragraphe 12 ci-dessous.

9. La liste des documents informels distribués au cours de la session figure à l'annexe 1 du présent rapport.

2. COORDINATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX

2.1 Rapport du Comité de gestion pour la coordination des travaux (WP.29/AC.2)

10. La quatre-vingt-dixième session de l'AC.2, consacrée à la coordination et à l'organisation des travaux du WP.29, s'est tenue le 6 mars 2006, sous la présidence de M. B. Gauvin (France), et avec la participation de représentants de l'Allemagne, du Canada, de la Communauté européenne (CE), des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de la France, de l'Italie, du Japon et du Royaume-Uni.

11. L'AC.2 a examiné l'ordre du jour provisoire de la présente session du WP.29 (ECE/TRANS/WP.29/1049) et recommandé d'y apporter les modifications indiquées

au paragraphe 8 ci-dessus. À propos des points dont l'examen a été reporté, il a été noté ce qui suit:

a) Pour ce qui est des points 4.2.11 et 4.2.12 (amendements au Règlement n° 51) et des points 4.3.1 à 4.3.4 (nouveaux projets de règlements), le représentant de la CE a confirmé que les démarches internes à effectuer pour l'adoption formelle étaient en cours, mais il a fait savoir qu'il attendait encore l'autorisation de voter au nom des États membres de la CE. Il a proposé de reporter le vote sur les points 4.2.23 (amendements au Règlement n° 107) et 4.2.29 (amendements au Règlement n° 94) aux sessions du WP.29 et de l'AC.1 de juin 2006, en attendant la mise en application de ces règlements par la CE. L'AC.2 a recommandé que le document WP.29-138-14 soit examiné par le WP.29 au titre du point 4.2.29 de l'ordre du jour;

b) Pour ce qui est des points 4.4.1 et 4.4.2 concernant les amendements aux Règlements existants, ces amendements ne pourront être mis aux voix qu'après l'adoption du nouveau Règlement dont il est question au point 4.3.1.

12. L'AC.2 a examiné la proposition du secrétariat concernant l'ordre du jour de la cent trente-neuvième session du WP.29, qui se tiendra à Genève du 20 au 23 juin 2006. Il a noté qu'il était prévu d'y examiner 38 amendements aux Règlements existants, ainsi que les 4 amendements, les 4 projets de règlements et les 2 propositions dont l'examen a été reporté, ces deux propositions ne pouvant être examinées qu'une fois adopté le nouveau règlement dont il est question au point 4.3.1. Il a également noté que le projet de règlement sur les systèmes d'éclairage avant adaptatifs et les amendements mentionnés aux points 4.4.1 et 4.4.2 de l'ordre du jour devraient être adoptés en bloc à la même session du WP.29, en novembre 2006 si tout allait bien.

13. En ce qui concerne l'Accord de 1998, l'AC.2 a noté qu'il n'y avait aucun nouveaux RTM à inscrire dans le Registre mondial, ni aucun nouveau règlement technique à faire figurer dans le Recueil des règlements techniques mondiaux admissibles. Pour ce qui est de la mise en œuvre du programme de travail relatif à l'Accord de 1998, l'AC.2 a pris note des deuxièmes rapports préliminaires sur l'élaboration des RTM relatifs aux appuie-tête (WP.29-138-5) et aux vitrages de sécurité (WP.29-138-16). Il a aussi pris note de la demande concernant l'élaboration d'un RTM sur l'emplacement et les moyens d'identification des commandes, des témoins et des indicateurs de motocycles (WP.29-138-11). L'AC.2 a recommandé de soumettre ces documents au WP.29 et à l'AC.3 pour examen.

14. L'AC.2 a pris note des propositions concernant l'introduction d'options, de modules et/ou de variantes de dispositions dans les prescriptions des RTM (TRANS/WP.29/2005/94, WP.29-138-4 et TRANS/WP.29/1047, par. 19 et 108) et a recommandé à l'AC.3 de clarifier les principes communs relatifs à l'utilisation éventuelle de ces concepts.

15. L'AC.2 a recommandé que le Comité d'administration (AC.4) de l'Accord de 1997 se réunisse le mardi 9 mars 2006 afin d'examiner un projet d'amendement à l'Accord (WP.29-138-10). Il a également recommandé aux Parties contractantes de se réunir après la session de l'AC.4 afin d'étudier comment résoudre les problèmes que pose la vérification de la conformité des véhicules en service, d'une part avec les Règlements de la CEE concernant le bruit et les émissions de polluants (TRANS/WP.29/2004/46) et, d'autre part avec le certificat

international de contrôle technique (TRANS/WP.29/2005/51), et d'établir une proposition commune pour examen à la session suivante.

16. Le WP.29 a adopté le rapport de l'AC.2 sur sa quatre-vingt-dixième session ainsi que ses recommandations.

2.2 Programme de travail et documentation

Documents: ECE/TRANS/WP.29/2006/1, document informel n° WP.29-138-6.

17. Le WP.29 a pris note du programme de travail établi par le secrétariat et a prié les présidents des groupes de travail de l'examiner et de faire connaître au secrétariat toute correction ou modification qui leur paraîtrait nécessaire. Le WP.29 a décidé d'apporter au document ECE/TRANS/WP.29/2006/1 la correction suivante:

Paragraphe 1.1.1, remplacer «novembre 2005» par «mars 2006».

18. À la demande du WP.15 (WP.29-138-6), le WP.29 a décidé d'incorporer dans le programme de travail du GRRF un nouveau point concernant la prévention des risques d'incendie liés aux pneumatiques et a demandé au GRSG d'étudier la question de l'aggravation des risques d'incendie sur les véhicules lourds.

2.3 Questions découlant de la soixante-septième session du Comité des transports intérieurs (CTI)

19. Le WP.29 a noté que les rapports des trois sessions qu'il a tenues en 2005 (TRANS/WP.29/1039, TRANS/WP.29/1041 et TRANS/WP.29/1047) avaient été approuvés par le CTI. Il a également pris note des préoccupations exprimées par quelques pays pendant la session du CTI au sujet de la proposition tendant à amender le Règlement n° 48 en y introduisant des prescriptions prévoyant l'installation obligatoire de marquages à grande visibilité sur les véhicules lourds. Le WP.29 a décidé d'examiner cette question dans le cadre du point 4.2.10 de son ordre du jour (pour plus de détails sur la session du CTI, se reporter à son rapport publié sous la cote ECE/TRANS/166 et consultable sur le site: http://www.unece.org/trans/main/itc/itc_rep.html).

2.4 Systèmes de transport intelligents (ITS)

Documents: documents informels n°s WP.29-138-12 et WP.29-138-13.

20. Le Coprésident du groupe informel des systèmes de transport intelligents, M. K. Wani, a présenté un aperçu des documents soumis au groupe informel aux fins d'examen à sa douzième session, qui se tiendra le 10 mars 2006.

3. EXAMEN DES RAPPORTS DES GROUPES DE TRAVAIL SUBSIDIAIRES DU WP.29

3.1 Groupe de travail du bruit (GRB) (Quarante-deuxième session, 5-7 septembre 2005)

Document: TRANS/WP.29/GRB/40.

21. Le WP.29 a rappelé le rapport oral présenté par le Président du GRB à la cent trente-septième session (TRANS/WP.29/1047, par. 28 à 34) et a approuvé le rapport du GRB.

3.2 Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF) (Cinquante-huitième session, 20-23 septembre 2005)

Document: TRANS/WP.29/GRRF/58.

22. Le WP.29 a rappelé le rapport oral présenté par le Président du GRRF à la cent trente-septième session (TRANS/WP.29/1047, par. 35 à 39) et a approuvé le rapport du GRRF.

3.3 Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE) (Cinquante-cinquième session, 3-7 octobre 2005)

Document: TRANS/WP.29/GRE/55.

23. Le WP.29 a rappelé le rapport oral présenté par le Président du GRE à la cent trente-septième session (TRANS/WP.29/1047, par. 40 à 44), et a approuvé le rapport du GRE après y avoir apporté les modifications suivantes:

Paragraphe 24, modifier comme suit:

«24. L'expert de la CE ... À l'issue d'un examen détaillé du document TRANS/WP.29/GRE/2005/27 et d'un débat approfondi, le GRE a adopté les projets de compléments à 21 règlements sur l'éclairage et la signalisation lumineuse. Le GRE continuera d'examiner la question de l'inclusion des véhicules de la catégorie L dans le champ d'application des Règlements n^{os} 19, 38, 69, 88 et 98 à sa session d'avril 2006 sur la base d'un document révisé (ECE/TRANS/WP.29/GRE/2005/27/Rev.1). Le secrétariat a été invité à transmettre les propositions adoptées au WP.29 et à l'AC.1, pour examen à leurs sessions de juin 2006, sur la base du document qui rend compte des amendements adoptés.»

Paragraphe 38, modifier comme suit:

«38. L'expert de la CLEPA ... Le GRE a adopté la proposition et a invité le secrétariat à établir le document sous une cote officielle (ECE/TRANS/WP.29/GRE/2006/2) et à le soumettre ensuite au WP.29 et à l'AC.1, à leurs sessions de juin 2006. Lors de ses sessions suivantes ... relatifs à la méthode d'essai.»

3.4 Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG)
(Quatre-vingt-neuvième session, 11-14 octobre 2005)

Document: TRANS/WP.29/GRSG/68.

24. Le WP.29 a rappelé le rapport oral présenté par le Président du GRSG à la cent trente-septième session (TRANS/WP.29/1047, par. 45 à 51) et a approuvé le rapport du GRSG.

3.5 Faits marquants des sessions antérieures
(Rapports oraux des présidents)

3.5.1 Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP)
(Trente-huitième session, 6 -9 décembre 2005)

25. M^{me} Abraham (États-Unis d'Amérique), au nom du Président du GRSP, M. Mouchahoir, a informé le WP.29 des résultats des travaux du GRSP à sa trente-huitième session (pour plus de détails, voir le rapport de la session TRANS/WP.29/GRSP/38).

26. Elle a fait savoir que le GRSP prévoyait de procéder, à sa prochaine session, en mai 2006, à l'examen final du projet de RTM sur la sécurité des piétons et de le soumettre au WP.29 et à l'AC.3, pour examen à leurs sessions de novembre 2006.

27. Le WP.29 a noté que M. G. Mouchahoir avait été réélu Président du GRSP pour les sessions de 2006.

3.5.2 Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE)
(Cinquante et unième session, 17-20 janvier 2006)

28. Le Président du GRPE a rendu compte des résultats des travaux du GRPE à sa cinquante et unième session (pour plus de détails, voir le rapport de la session, publié sous la cote ECE/TRANS/WP.29/GRPE/51).

29. Il a informé le WP.29 que le GRPE avait décidé de renvoyer à sa session de juin 2006 l'examen final du RTM sur la procédure mondiale harmonisée d'homologation des véhicules utilitaires lourds quant aux émissions (WHDC) et du RTM sur les prescriptions mondiales harmonisées concernant les systèmes d'autodiagnostic des véhicules utilitaires lourds (WWH-OBD). Ces projets de RTM pourraient tous deux être soumis au WP.29 et à l'AC.3 pour examen à leurs sessions de novembre 2006.

30. Le Président du GRPE a déclaré que la proposition de RTM WWH-OBD contenait des références à des normes ISO encore en cours d'examen. Le WP.29 a souligné l'importance de l'adoption de ce RTM et a instamment demandé à l'ISO de prendre toutes les mesures voulues pour finaliser lesdites normes.

31. Le Président du GRPE a ajouté que son groupe était convenu de la nécessité d'un accès libre et normalisé à l'information technique afin de garantir la mise au point et la disponibilité de pièces de rechange compatibles concernant les systèmes OBD. Le WP.29 a renvoyé cette

question devant l'AC.3, dans l'attente des conclusions de la réunion du groupe informel WWH-OBD, en cours à Tokyo.

3.5.3 Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF)
(Cinquante-neuvième session, 30 janvier-3 février 2006)

32. Le Président du GRRF, M. I. Yarnold, a rendu compte des résultats des travaux du Groupe à sa cinquante-neuvième session (pour plus de détails, voir le rapport de la session, publié sous la cote ECE/TRANS/WP.29/GRRF/59 et Add.1).

33. Il a informé le WP.29 que le GRRF avait adopté une proposition visant à incorporer dans le Règlement n° 117 des dispositions applicables à l'adhérence des pneumatiques sur sol mouillé. Il a ajouté que cette proposition avait été transmise au GRB pour approbation à sa session de février 2006 et, par la suite, au WP.29 et à l'AC.1 pour examen à leurs sessions de juin 2006. Le WP.29 a pris note du fait que le GRB avait approuvé cette proposition (voir par. 40).

34. M. Yarnold a également fait savoir que le GRRF n'était pas parvenu à un accord sur la question de savoir s'il fallait inclure les véhicules des catégories L₆ (quadracycles légers) et L₇ (quadracycles lourds) dans le champ d'application du Règlement n° 13 ou n° 78. Étant donné qu'une telle question avait de larges incidences allant au-delà des Règlements relevant du GRRF, le Président a demandé l'avis du WP.29. Le représentant de la CE a rappelé qu'actuellement, les Règlements, en général, n'étaient pas applicables aux véhicules des catégories L₆ et L₇, car dans la plupart des cas le champ d'application des Règlements était basé sur la version antérieure de l'Annexe 7 à la Résolution d'ensemble sur la construction des véhicules (R.E.3) (TRANS/WP.29/78/Rev.1/Amend.2) qui n'incluait pas encore ces catégories de véhicules. À l'issue du débat, le WP.29 a conclu que l'inclusion des véhicules des catégories L₆ et L₇ dans le champ d'application des Règlements en question devrait être évaluée au cas par cas; il a demandé au GRRF d'appliquer cette approche à l'avenir.

35. Il a aussi informé le WP.29 que le GRRF était convenu de la nécessité de réviser le Règlement n° 55 (pièces mécaniques d'attelage) afin d'y incorporer de nouvelles prescriptions relatives aux essais des rotules d'attelage et attelages pour véhicules tracteurs. Il a demandé au WP.29 d'approuver la création d'un nouveau groupe informel chargé de cette question. Le WP.29 a donné son accord.

36. Le Président du GRRF a rendu compte de l'évolution du projet de RTM concernant le freinage des motocycles. Il a déclaré que le GRRF avait noté que les responsables techniques du RTM avaient sensiblement progressé dans la résolution des difficultés liées aux prescriptions relatives à l'ABS. Il a fait part d'avancées importantes durant la session et dit que le GRRF était conscient de la nécessité de finaliser rapidement le projet de RTM. Enfin, le Président du GRRF a proposé de tenir une session extraordinaire en juin ou juillet 2006, sous réserve de l'accord du WP.29 et de l'AC.3. Le WP.29 a donné son accord à la tenue de celle-ci, fixée au 19 juin 2006.

37. Le représentant de l'Inde a fait part de son intention de contribuer à l'élaboration de ce RTM, en particulier pour ce qui est des prescriptions en matière d'efficacité. Il a été invité à prendre contact le plus tôt possible avec les responsables techniques et l'expert de l'IMMA.

3.5.4 Groupe de travail du bruit (GRB)

(Quarante-troisième session, 21-23 février 2006)

38. Le Président du GRB a rendu compte des résultats des travaux de ce groupe à sa quarante-troisième session (pour plus de détails, voir le rapport de la session, publié sous la cote ECE/TRANS/WP.29/GRB/41).

39. Compte tenu que deux propositions relatives à l'incorporation dans le Règlement n° 51 de la nouvelle méthode d'essai pour la mesure du bruit avaient été soumises au WP.29 et à l'AC.1 pour examen à leurs sessions de mars 2006, le GRB avait décidé, à sa quarante-troisième session, de suspendre l'examen de l'ensemble des propositions relatives aux nouvelles valeurs limites du bruit jusqu'à ce que le WP.29 et l'AC.1 prennent une décision définitive à ce sujet.

40. Le Président du GRB a informé le WP.29 que son groupe avait approuvé la proposition du GRRF visant à incorporer dans le Règlement n° 117 les prescriptions applicables à l'adhérence des pneumatiques sur sol mouillé. Étant donné qu'aucune Partie contractante n'avait indiqué une préférence pour l'application des seules prescriptions relatives à l'adhérence sur sol mouillé, le WP.29 a réaffirmé sa décision d'autoriser l'octroi d'homologations soit pour le bruit, soit pour le bruit et l'adhérence sur sol mouillé. Le WP.29 est convenu qu'il était prématuré d'examiner, à ce stade, les incidences d'une telle décision sur l'élaboration du projet de RTM concernant les pneumatiques.

41. Le Président du GRB a également informé le WP.29 d'un échange de vues au sein du GRB sur l'influence du revêtement de la route sur le bruit de roulement des pneumatiques. Le GRB était convenu de la nécessité d'approfondir les discussions sur cette question. Le WP.29 a approuvé la proposition du Président du GRB d'inscrire cette question à l'ordre du jour du groupe et a invité celui-ci à le tenir informé.

4. ACCORD DE 1958

4.1 État de l'Accord et des Règlements y annexés, y compris le dernier rapport de situation

Documents: ECE/TRANS/WP.29/343/Rev.14 et Add.1.

42. Le secrétariat a présenté la version restructurée et mise à jour du document sur l'état de l'Accord, qui rend compte de la situation au 3 mars 2006. Le WP.29 a noté que la Thaïlande était devenue la quarante-sixième Partie contractante. Il a également été noté que les nouveaux Règlements CEE n° 121 et n° 122, adoptés lors de la trentième session de l'AC.1 (juin 2005), étaient entrés en vigueur le 18 janvier 2006.

4.2 Examen de projets d'amendements à des Règlements existants

43. Le WP.29 a examiné les projets d'amendements présentés au titre des points 4.2.1 à 4.2.10, 4.2.13 à 4.2.22 et 4.2.24 à 4.2.28 et a recommandé qu'ils soient soumis à l'AC.1 pour mise aux voix, avec les corrections apportées aux paragraphes 44 à 46 ci-dessous.

44. Point 4.2.4 de l'ordre du jour, Règlement n° 19, document ECE/TRANS/WP.29/2006/11, paragraphe 15.4, remplacer «complément 10» par «complément 11».

45. Point 4.2.9 de l'ordre du jour, Règlement n° 48, document ECE/TRANS/WP.29/2006/14, paragraphe 2.7, modifier comme suit:

«2.7 Par “feu” un dispositif conçu pour éclairer la route ou émettre un signal lumineux à l'intention des autres usagers. Les dispositifs d'éclairage et les dispositifs rétro réfléchissants des plaques d'immatriculation arrière sont également considérés comme des feux. Aux fins du présent Règlement, les plaques d'immatriculation arrière lumineuses et les systèmes d'éclairage de la porte de service des véhicules des catégories M₂ et M₃, conformément aux dispositions du Règlement n° 107, ne sont pas considérés comme des feux.».

46. Point 4.2.10 de l'ordre du jour, Règlement n° 48, document ECE/TRANS/WP.29/2006/15, paragraphes 6.21.1.2.2.2, 6.21.1.3.1 et 6.21.4.2.2.1, modifier comme suit:

Paragraphe 6.21.1.2.2.2, supprimer (y compris l'appel de note * et la note *).

Paragraphe 6.21.1.3.1, modifier comme suit:

«6.21.1.3.1 sur toutes les autres catégories de véhicules non spécifiées par ailleurs aux paragraphes 6.21.1.1 et 6.21.1.2 ci-dessus, y compris la cabine des tracteurs de semi-remorques et celle des châssis-cabines.».

Paragraphe 6.21.4.2.2.1, modifier comme suit:

«6.21.4.2.2.1 pour les véhicules à moteur, de la longueur du véhicule à l'exclusion de la cabine ou, dans le cas des tracteurs de semi-remorques, s'il y a lieu, de la longueur de la cabine;».

47. Le WP.29 a procédé à un examen détaillé des préoccupations exprimées par certains représentants au sujet des amendements au Règlement n° 48 relatifs à l'installation obligatoire de marquages à grande visibilité sur les poids lourds (point 4.2.10 de l'ordre du jour). Le WP.29 est convenu d'exclure l'installation obligatoire de tels marquages sur les cabines des tracteurs de semi-remorques et celles des châssis-cabines (voir par. 49 ci-dessous). Il a précisé que l'obligation ne s'appliquerait qu'aux nouveaux véhicules et qu'en outre, les dispositions transitoires figurant dans la proposition seraient applicables. Les Parties contractantes ne sont pas tenues de rendre ces marquages obligatoires au niveau national. Le WP.29 a fait observer que le GRE examinerait, à sa session d'avril 2006, des amendements au Règlement n° 104 (marquages rétro réfléchissants) dans le but d'y inclure des prescriptions concernant la résistance des marquages rétro réfléchissants aux efforts mécaniques et environnementaux et d'aligner ce règlement sur le Règlement n° 48. Certaines Parties contractantes ont fait état de résultats positifs en matière de sécurité routière grâce à l'utilisation de tels marquages.

48. Le WP.29 a examiné les amendements au Règlement n° 94 (ECE/TRANS/WP.29/2006/29 et WP.29-138-14) et a approuvé les modifications apportées au paragraphe 11.3, telles qu'elles sont reproduites ci-après. Le WP.29 a demandé au secrétariat de transmettre une proposition révisée au WP.29 et à l'AC.1, pour examen à leurs sessions de juin 2006.

«11.3 Tant qu'il n'y aura pas dans le présent Règlement de prescriptions concernant la protection des occupants basées sur un essai de choc avant dans l'axe, les Parties contractantes peuvent continuer à appliquer les prescriptions qui, au moment de leur adhésion au présent Règlement, étaient déjà en vigueur.»

4.3 Examen de nouveaux projets de règlement

49. L'examen par le WP.29 des quatre nouveaux projets de règlement indiqués aux points 4.3.1 à 4.3.4 de l'ordre du jour a été reporté (voir par. 8 et 12 ci-dessus).

4.4 Examen de projets d'amendements aux Règlements existants, à adopter après l'adoption du nouveau projet de règlement concernant l'homologation des systèmes d'éclairage avant adaptatifs des véhicules automobiles

50. L'examen des points 4.4.1 et 4.4.2 de l'ordre du jour a été reporté à la session de novembre 2006 (voir par. 8 et 12 ci-dessus). Le WP.29 a rappelé que, comme convenu à la précédente session, les points 4.3.1, 4.4.1 et 4.4.2 devraient être adoptés ensemble par l'AC.1.

5. **ACCORD (MONDIAL) DE 1998**

5.1 État de l'Accord

Documents: documents informels n^{os} WP.29-138-1 et WP.29-138-3.

51. Le WP.29 a noté qu'après l'adhésion de la Malaisie et de l'Inde l'Accord comptait 27 Parties contractantes. Le document WP.29-138-1 faisait le point sur l'état de l'Accord mondial au 6 mars 2006. Comme suite aux décisions de l'AC.3, un tableau actualisé des priorités et propositions est reproduit à l'annexe 2 au présent rapport. Le secrétariat a présenté le document WP.29-138-3, où un modèle était proposé pour la version future du document sur l'état de l'Accord de 1998. Les membres du WP.29 ont été invités à envoyer leurs observations sur le document au secrétariat, afin que celui-ci puisse établir un document révisé pour examen à la session de juin 2006. Le secrétariat a fait observer qu'il faudrait spécifier dans le document que tous les Règlements CEE annexés à l'Accord de 1958 étaient admissibles. Il a également été noté que le document devrait indiquer le moment où la transposition d'un RTM serait effectuée par le biais d'un amendement au Règlement CEE en question. Le document devrait aussi préciser si la date d'application est la date prévue ou la date effective.

5.2 Examen de projets de règlements techniques mondiaux (RTM)

52. Le WP.29 a noté qu'aucun projet de RTM n'était mis aux voix.

5.3 Examen des règlements techniques à faire figurer dans le Recueil des règlements techniques mondiaux admissibles

53. Le WP.29 a noté qu'aucune demande d'inscription de règlement technique au Recueil des règlements techniques mondiaux admissibles n'avait été transmise pour mise aux voix.

5.4 Mise en œuvre du programme de travail de l'Accord de 1998 par les groupes de travail subsidiaires du WP.29

Documents: documents informels n^{os} WP.29-138-5, WP.29-138-11 et WP.29-138-16.

54. Le WP.29 a décidé que les documents présentés au titre de ce point de l'ordre du jour seraient examinés par l'AC.3.

6. ÉCHANGE DE VUES SUR LES PROCÉDURES LÉGISLATIVES NATIONALES/RÉGIONALES ET MISE EN ŒUVRE DES RTM ÉTABLIS DANS LA LÉGISLATION NATIONALE

Documents: TRANS/WP.29/2005/53, documents informels n^{os} WP.29-138-15 et WP.29-138-18.

55. Le WP.29 a suivi avec intérêt les exposés faits par les représentants du Japon (WP.29-138-15) et de la CE (WP.29-138-18). Dans son exposé, le représentant de la CE s'est référé au rapport CARS 21 (Cadre réglementaire d'une industrie automobile compétitive pour le XXI^e siècle) (<http://europa.eu.int/comm/enterprise/automotive/pagesbackground/competitiveness/cars21finalreport.pdf>). Le représentant de l'OICA a présenté le document TRANS/WP.29/2005/53 et a fait un exposé dans lequel il a expliqué la position de son organisation au sujet de l'harmonisation mondiale et du fonctionnement de l'Accord de 1998. Ces exposés ont été suivis d'un débat approfondi.

56. D'autres exposés ont été annoncés pour la session de juin 2006 (Australie, Canada et États-Unis d'Amérique) et pour la session de novembre 2006 (Afrique du Sud et Fédération de Russie). Le WP.29 a encouragé les autres représentants, principalement de pays non européens, à faire des exposés sur leur processus décisionnel en matière de règlements lors de sessions ultérieures.

7. ACCORD DE 1997 (CONTRÔLE TECHNIQUE PÉRIODIQUE)

7.1 État de l'Accord

Document: document informel n^o WP.29-138-2.

57. Le WP.29 a pris note de l'état de l'Accord au 24 février 2006 (WP.29-138-2).

7.2 Clarification de l'Accord de 1997 en ce qui concerne le Certificat international de contrôle technique

Document: TRANS/WP.29/2005/51.

58. Le WP.29 est convenu de suivre la recommandation de l'AC.2 (voir par. 15 ci-dessus).

7.3 Vérification de la conformité des véhicules en circulation avec les Règlements de la CEE en ce qui concerne le bruit et les émissions de polluants

Document: TRANS/WP.29/2004/46.

59. Le WP.29 est convenu de suivre la recommandation de l'AC.2 (voir par. 15 ci-dessus).

7.4 Projets d'amendements à l'Accord

Document: document informel n° WP.29-138-10.

60. Le WP.29 a décidé que cette question serait examinée par l'AC.4.

8. QUESTIONS DIVERSES

8.1 Application des prescriptions relatives à l'homologation de type et à la conformité de la production

Document: TRANS/WP.29/2002/28.

61. Le WP.29 a jugé que cette question devrait être examinée en liaison avec le point 8.1.2.

8.1.1 Règles et recommandations à suivre pour élaboration des normes et des règlements

62. Le WP.29 a noté qu'aucune information nouvelle n'avait été communiquée à ce sujet.

8.1.2 Résolution des problèmes d'interprétation

Document: document informel n° WP.29-138-17.

63. Le représentant de la CE a présenté le document informel n° WP.29-138-17. Le WP.29 a invité le secrétariat à le transmettre avec une cote officielle pour examen à la session de juin 2006.

8.1.3 Systèmes de rappel appliqués par plusieurs Parties contractantes à l'Accord

64. Aucune information nouvelle sur ce sujet n'a été communiquée au cours de la session.

8.1.4 Possibilité de mise en place d'une base de données informatique pour l'échange de renseignements sur les homologations de type

Document: document informel n° WP.29-138-9.

65. Le secrétariat a informé le WP.29 qu'il a été distribué un questionnaire aux représentants des gouvernements au WP.29 devant aider à finaliser l'étude de faisabilité concernant l'établissement d'une base de données pour l'échange de renseignements sur les homologations de type (DETA) délivrées en vertu de l'Accord de 1958. Le WP.29 a jugé très importante la mise en place d'une telle base de données et a invité les Parties contractantes à l'Accord de 1958 ainsi que tous les autres représentants de gouvernement intéressés à collaborer et à renvoyer

le questionnaire rempli pour le 10 avril 2006 au plus tard à l'une des adresses indiquées dans le document n° WP.29-138-9.

8.2 Nouvelles méthodes d'essai pour la mesure des émissions sonores des véhicules automobiles

Document: document informel n° WP.29-138-21.

66. Le WP.29 a suivi avec intérêt un exposé du Président du GRB sur les similitudes et les divergences entre les deux propositions relatives à l'incorporation dans le Règlement n° 51 de la nouvelle méthode d'essai (ECE/TRANS/WP.29/2006/4 et ECE/TRANS/WP.29/2006/31). Le représentant du Japon s'est interrogé sur l'obligation faite de réaliser les essais selon les deux méthodes, à savoir la méthode actuelle et la nouvelle méthode sans valeurs limites.

8.3 Conférence internationale sur les véhicules peu polluants

67. Le WP.29 a décidé d'examiner cette question à sa session de juin 2006.

8.4 Systèmes électroniques antidérapage

68. Le WP.29 a suivi avec intérêt l'exposé fait par le représentant des États-Unis d'Amérique. Un exposé actualisé sera présenté à la session du GRRF de septembre 2006.

9. ADOPTION DU RAPPORT

69. Le WP.29 a adopté le rapport sur sa cent trente-huitième session, avec ses annexes.

**B. SESSIONS DU COMITÉ D'ADMINISTRATION ET
DU COMITÉ EXÉCUTIF**

**1. ACCORD DE 1958 – TRENTE-DEUXIÈME SESSION DU COMITÉ
D'ADMINISTRATION (AC.1)**

1.1 Constitution de l'AC.1

70. Sur les 44 Parties contractantes à l'Accord, 36 étaient représentées et ont constitué l'AC.1 à sa trente-deuxième session.

1.2 Élection du bureau

71. L'AC.1 a invité M. B. Gauvin, Président du WP.29, à présider la session.

1.3 Projets d'amendement à des Règlements existants – vote de l'AC.1

72. Les résultats du vote sur les documents soumis à l'AC.1 sont présentés dans le tableau ci-après:

Règlement n°.	Sujet	Parties contractantes		Document: ECE/TRANS/WP.29/...	Résultats du vote (pour/contre/abstentions)	Statut du document	Notes
		Applicant le Règlement	Présentes et votantes				
9	Bruit émis par les véhicules à trois roues	20	13	2006/2	13/0/0	Complément 1 à la série 06	
13	Freinage	39	34	2006/9	34/0/0	Rectificatif 2 à la révision 5	*
13	Freinage	39	34	2006/10	34/0/0	Rectificatif 1 au complément 11 à la série 09	*
19	Feux de brouillard avant	38	32	2006/11 tel que modifié par le paragraphe 44	32/0/0	Complément 11 à la série 02	*
35	Pédales de commande	24	16	2006/21	16/0/0	Complément 1 à la série 00	
37	Lampes à incandescence	38	33	2006/12	33/0/0	Complément 27 à la série 03	*
41	Bruit des motocycles	24	16	2006/3	16/0/0	Complément 1 à la série 03	
48	Installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse	37	33	2006/13	33/0/0	Rectificatif 1 à la révision 3	*
48	Installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse	37	33	2006/14 tel que modifié par le paragraphe 45	33/0/0	Complément 14 à la série 02	*
48	Installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse	37	33	2006/15 tel que modifié par le paragraphe 46	31/0/2 **	Série 03	*
59	Dispositifs silencieux d'échappement de remplacement	34	31	2006/6	31/0/0	Complément 3 à la série 00	*
60	Commandes actionnées par le conducteur (cyclomoteurs/motocycles)	31	29	2006/22	29/0/0	Complément 3 à la série 00	*
61	Saillies extérieures des véhicules utilitaires	20	16	2006/23	16/0/0	Complément 1 à la série 00	

Règlement n°.	Sujet	Parties contractantes		Document: ECE/TRANS/WP.29/...	Résultats du vote (pour/contre/abstentions)	Statut du document	Notes
		Applicant le Règlement	Présentes et votantes				
62	Protection contre une utilisation non autorisée (cyclomoteurs/motocycles)	32	30	2006/24	30/0/0	Complément 2 à la série 00	*
63	Bruit des cyclomoteurs	21	14	2006/7	14/0/0	Complément 1 à la série 01	
70	Plaques de signalisation arrière	36	32	2006/16	32/0/0	Complément 4 à la série 01	*
87	Feux de circulation diurne	31	29	2006/17	29/0/0	Complément 8 à la série 00	*
92	Dispositifs silencieux d'échappement de remplacement des motocycles	16	11	2006/8	11/0/0	Complément 3 à la série 00	
97	Systèmes d'alarme des véhicules	29	28	2006/25	28/0/0	Complément 4 à la série 01	*
98	Projecteurs à sources lumineuses à décharge	33	30	2006/18	30/0/0	Complément 7 à la série 00	*
112	Projecteurs émettant un faisceau de croisement asymétrique	39	34	2006/19	34/0/0	Complément 6 à la série 00	*
113	Projecteurs émettant un faisceau de croisement symétrique	39	34	2006/20	34/0/0	Complément 4 à la série 00	*
116	Protection des véhicules contre une utilisation non autorisée	41	35	2006/27	35/0/0	Complément 1 à la série 00	*
121	Commandes manuelles, témoins et indicateurs	41	35	2006/28	35/0/0	Rectificatif 1 à la série 00	*
92	Dispositifs silencieux d'échappement de remplacement des motocycles	16	11	2005/104	11/0/0	Rectificatif 1 au complément 2 à la série 00	

* Le représentant de la CE votant pour les 25 États membres de l'UE.

** Les représentants de la Fédération de Russie et de l'Ukraine se sont abstenus.

1.4 Nouveaux projets de règlement – vote de l'AC.1

73. Points de l'ordre du jour dont l'examen a été reporté (voir par. 8 et 11 ci-dessus).

2. **ACCORD (MONDIAL) DE 1998**
SEIZIÈME SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF (AC.3) DE L'ACCORD

2.1 Constitution de l'AC.3

74. La seizième session de l'AC.3 s'est tenue les 8 et 9 mars 2006. Sur les 25 Parties contractantes à l'Accord, 20 étaient représentées (Afrique du Sud, Allemagne, Canada, Communauté européenne, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, République de Corée, République populaire de Chine, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède) et ont constitué l'AC.3.

2.2 Élection du Bureau pour l'année 2006

75. Sur la proposition du représentant de la Communauté européenne, le Comité exécutif a réélu à l'unanimité M. K. Wani (Japon) Président des sessions de l'AC.3 en 2006, et M^{me} J. Abraham (États-Unis d'Amérique) et M. M. Fendick (Communauté européenne) Vice-Présidents.

2.3 Mise en œuvre du paragraphe 7.1 de l'Accord

Document: document informel n° WP.29-138-3.

76. Le Président a rappelé que des renseignements sur la mise en œuvre du paragraphe 7.1 de l'Accord figuraient dans le document WP.29-138-3. L'AC.3 a décidé de maintenir ce point à l'ordre du jour de ses sessions suivantes à des fins de suivi.

2.4 État d'avancement des travaux d'élaboration de futurs règlements techniques mondiaux (RTM)

77. Un tableau actualisé des priorités et propositions en ce qui concerne l'élaboration des RTM est reproduit à l'annexe 2 au présent rapport. Les principales informations communiquées et observations faites au cours de l'examen de ce point sont résumées ci-après.

78. Point 2.4.1 de l'ordre du jour, **installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse**. Le représentant du Canada a fait rapport sur les progrès des travaux du groupe informel du GRE. Il a fait savoir que le groupe tiendrait une autre réunion en avril 2006, avant la session du GRE proprement dite pour finaliser le projet de RTM. Si tout allait bien, le document pourrait être adopté à la session du GRE d'octobre 2006 et il serait alors transmis au WP.29 et à l'AC.3 pour examen à leurs sessions de mars 2007.

79. Point 2.4.2 de l'ordre du jour, **systèmes de freinage des motocycles**. Le représentant du Canada a informé l'AC.3 du stade d'élaboration du projet de RTM. L'AC.3 a accepté la proposition du Président du GRRF de soumettre le texte le plus récent du projet de RTM sous une cote officielle au WP.29 et à l'AC.3 pour examen à leurs sessions de juin 2006. Le GRRF pourrait finaliser le projet de RTM lors d'une session ordinaire tenue le 19 juin 2006 puis le

soumettre à l'AC.3 pour examen et mise aux voix à sa session de novembre 2006. Le Président du GRRF a rappelé que la contribution de la délégation de l'Inde (voir par. 39 ci-dessus) sur cette question devra être soumise au groupe informel pour examen à la session extraordinaire. La date limite de soumission des documents officiels de cette session était celle fixée pour la session de juin 2006 du WP.29. Le représentant de la CE a émis une réserve pour examen concernant ce calendrier.

80. Point 2.4.3 de l'ordre du jour, **systèmes de freinage des voitures particulières**. Le Président du GRRF a fait savoir que suite à la décision de l'AC.3 le groupe informel avait suspendu temporairement ses travaux en attendant que soient définies des solutions pour les essais des freins de motocycles. Le groupe informel, qui avait regretté que cette décision ait été prise, espérait pouvoir reprendre ses travaux le plus tôt possible.

81. Point 2.4.4, **vitrages de sécurité**. Le représentant de l'Allemagne a donné à l'AC.3 des renseignements sur le rapport d'avancement des travaux communiqué (WP.29-138-16). Les représentants du Canada et des États-Unis d'Amérique ont exprimé des réserves en ce qui concerne le sixième paragraphe décrivant leur position en ce qui concerne la zone de vision; ils ont demandé la suppression du paragraphe. Les États-Unis d'Amérique ont annoncé qu'ils présenteraient une proposition sur les points en suspens du projet de RTM. Le projet final de RTM serait présenté à la session d'octobre 2006 du GRSG. La CLEPA a demandé si pour la transposition du RTM dans la législation nationale ou régionale, les Parties contractantes peuvent décider si les vitrages devaient être considérés comme partie du véhicule ou comme équipement du véhicule.

82. Point 2.4.5 de l'ordre du jour, **commandes et témoins**. L'AC.3 a noté que les travaux pour actualiser la proposition en vue du RTM étaient en cours.

83. Point 2.4.6 de l'ordre du jour, **protection des piétons**. L'AC.3 a été informé que les travaux d'élaboration du projet de RTM approchaient de leur stade final. Le représentant de la CE a signalé que ces travaux coïncidaient dans le temps avec les négociations sur la directive de l'Union européenne relative à la protection des piétons Phase II, mais a souligné que le GRSP devait examiner un projet de RTM à sa session de mai 2006 qui pourrait, sauf contretemps, être transmis au WP.29 et à l'AC.3 pour examen à leurs sessions de novembre 2006.

84. Point 2.4.7 de l'ordre du jour, **RTM n° 1, serrures et organes de fixation des portes**. La représentante des États-Unis d'Amérique a informé l'AC.3 que le GRSP continuait d'examiner les amendements au RTM n° 1 ainsi que l'alignement du Règlement n° 11 sur le RTM. Elle a aussi fait savoir que la procédure législative des États-Unis d'Amérique pourrait être menée à bien d'ici à la fin de l'été 2006.

85. Point 2.4.8 de l'ordre du jour, **appui-tête**. L'AC.3 a pris acte du deuxième rapport sur l'avancement des travaux du groupe informel (WP.29-138-5) et noté que les décisions en suspens (domaine d'application, prescriptions concernant la protection contre le coup de fouet, procédure d'essai dynamique) étaient actuellement discutées par le groupe informel. Le projet de RTM serait transmis au GRSP à sa session de décembre 2006.

86. Point 2.4.9 de l'ordre du jour, **procédure mondiale harmonisée d'homologation des véhicules utilitaires lourds quant aux émissions (WHDC)**. L'AC.3 a été informé qu'il

subsistait des points non résolus (intervalle entre le départ à froid et le départ à chaud, facteurs de pondération pour l'évaluation des résultats d'essai de départ à froid et de départ à chaud) qui seront examinés par le GRPE à sa session de juin 2006.

87. Point 2.4.10 de l'ordre du jour, **RTM n° 2, cycle d'essai mondial pour le contrôle des émissions des motocycles (WMTC)**. L'AC.3 a été informé que le groupe informel se réunirait à nouveau à Pune, en Inde, du 19 au 21 avril 2006, pour examiner la deuxième étape de l'élaboration du RTM (valeurs limites, réserves émises par l'Inde). Le secrétariat a rappelé aux Parties contractantes la date limite (21 août 2006) pour la soumission du premier rapport d'avancement.

88. Point 2.4.11 de l'ordre du jour, **prescriptions mondiales concernant les systèmes d'autodiagnostic des véhicules utilitaires lourds (WWH-OBD)**. L'AC.3 a noté que l'adoption du RTM pourrait être retardée par suite de la non-disponibilité de la norme ISO. Il reste à examiner un texte traitant des besoins d'accès aux données.

89. Point 2.4.12 de l'ordre du jour, **émissions hors cycle (OCE)**. L'AC.3 a été informé que les travaux du groupe informel étaient en cours. Le groupe se réunirait avant la session du GRPE de juin 2006.

90. Point 2.4.13 de l'ordre du jour, **engins mobiles non routiers (NRMM)**. Le représentant de la CE a fait rapport sur les progrès des travaux du groupe informel. Le groupe avait l'intention de soumettre un premier projet de RTM au GRPE à sa session de juin 2006. Le groupe informel devait se réunir à nouveau en juin et septembre 2006.

91. Point 2.4.14 de l'ordre du jour, **véhicules à hydrogène et à pile à combustible (HFCV)**. L'AC.3 a été informé que les travaux sur le RTM progressaient lentement. Le sous-groupe des questions environnementales prévoyait de se réunir à nouveau au cours de l'été 2006. L'AC.3 a demandé aux responsables techniques du RTM d'élaborer un plan de route pour le sous-groupe des questions de sécurité du GRSP, sur la base duquel les travaux et l'affectation des ressources pourraient être programmés.

92. Point 2.4.15 de l'ordre du jour, **pneumatiques**. Le représentant de l'ETRTO a informé l'AC.3 des travaux actuellement menés par les fabricants pour permettre au groupe informel de reprendre ses activités et d'établir une proposition en vue d'une demande officielle d'élaboration du RTM.

2.5 Questions sur lesquelles l'échange de vues et de données devrait se poursuivre ou commencer

93. Point 2.5.1 de l'ordre du jour, **mannequin de choc latéral**. L'AC.3 a noté que le GRSP prévoyait de disposer de plus d'informations sur cette question à sa prochaine session en mai 2006.

94. Point 2.5.2 de l'ordre du jour, **compatibilité au choc des véhicules entre eux**. L'AC.3 a noté que le GRSP prévoyait de disposer de plus d'informations à ce sujet à sa prochaine session en mai 2006.

95. Point 2.5.3 de l'ordre du jour, **systèmes de transport intelligents**. L'AC.3 a pris note des nouveaux documents que le groupe informel ITS devait examiner à sa session du 10 mars 2006.
96. Point 2.5.4 de l'ordre du jour, **procédure mondiale d'homologation des véhicules utilitaires légers (WLTP)**. L'AC.3 a noté qu'aucune information nouvelle n'était disponible à ce sujet.
97. Point 2.5.5 de l'ordre du jour, **ancrages inférieurs et sangles supérieures pour les systèmes de retenue pour enfants**. L'AC.3 a décidé de supprimer ce point de son ordre du jour.
98. Point 2.5.6 de l'ordre du jour, **systèmes électroniques antidérapage**. La représentante des États-Unis d'Amérique a informé l'AC.3 que la nouvelle procédure législative des États-Unis d'Amérique serait bientôt lancée, et déclaré que le WP.29 et l'AC.3 seraient tenus au courant.

2.6 Examen de la question d'introduction d'options dans les prescriptions des règlements techniques mondiaux

Documents: Document informel n° WP.29-138-4.

99. Le représentant du Canada a attiré l'attention sur la nécessité d'énoncer des définitions claires pour les termes «options», «modules» et «variantes» à utiliser dans le RTM (WP.29-138-4). L'AC.3 a pris note de certaines observations, et décidé de reprendre l'examen de cette question à sa session de novembre 2006 sur la base d'un document révisé établi par le Canada.

2.7 Procédures juridiques et administratives relatives à l'Accord

100. Le secrétariat a informé l'AC.3 de la procédure qui a été mise au point en accord avec le Bureau des affaires juridiques pour les notifications et communications. L'AC.3 a noté que les informations sur la position de l'Accord et sur la mise en œuvre du paragraphe 7.1 étaient disponibles sur le site Internet du WP.29. L'attention des Parties contractantes a été attirée sur l'importance de suivre la procédure proposée par le secrétariat pour les communications prescrites dans le cadre de l'Accord afin de faciliter leur diffusion rapide.

2.8 Questions diverses

101. Le Président du GRB a informé l'AC.3 de l'intention du GRB de proposer la constitution d'un groupe informel pour l'élaboration d'un RTM sur le bruit des véhicules automobiles. L'AC.3 a décidé d'attendre pour prendre une décision à ce sujet les résultats des travaux d'actualisation du Règlement n° 51. D'ici là, l'AC.3 procédera à un échange de vues à ce sujet dans le cadre d'un nouveau point de l'ordre du jour.

2.8.1 Proposition d'élaboration d'un règlement technique mondial énonçant des prescriptions uniformes en ce qui concerne l'emplacement et les moyens d'identification des commandes manuelles, des témoins et des indicateurs

Document: Document informel n° WP.29-138-11.

102. L'AC.3 a pris note de la proposition de l'Italie d'élaborer un nouveau RTM (WP.29-138-11). Il a prié le secrétariat de distribuer ce document sous une cote officielle pour examen à sa session de juin 2006.

3. ACCORD DE 1997 (CONTRÔLES TECHNIQUES PÉRIODIQUES) SIXIÈME SESSION DU COMITÉ D'ADMINISTRATION (AC.4)

3.1 Constitution de l'AC.4

103. La sixième session de l'AC.4 s'est tenue le 9 mars 2004. Les représentants de cinq des neuf Parties contractantes à l'Accord y ont participé (Bulgarie, Finlande, Pays-Bas et Fédération de Russie).

3.2 Élection du Bureau

104. Sur la proposition des représentants de la Finlande, de la Hongrie et des Pays-Bas, l'AC.4 a réélu à l'unanimité M. B. Kisulenko (Fédération de Russie) et M. C. Doornheim (Pays-Bas) Président et Vice-Président respectivement pour les sessions de l'année 2006.

3.3 Clarification de l'Accord de 1997 en ce qui concerne le Certificat international de contrôle technique

Document: TRANS/WP.29/2005/51

105. Conformément à l'avis exprimé par l'AC.2, l'AC.4 a décidé de remettre l'examen du document soumis par le représentant de la Hongrie à la prochaine session.

3.4. Vérification de la conformité des véhicules en circulation avec les règlements CEE en ce qui concerne le bruit et les émissions de polluants

Document: TRANS/WP.29/2004/46

106. Conformément à l'avis exprimé par l'AC.2, l'AC.4 a décidé de remettre l'examen du document soumis par le représentant de la Fédération de Russie à sa prochaine session.

3.5. Questions diverses

3.5.1 Projets d'amendements à l'Accord

Documentation: document informel WP.29-138-10

107. Le représentant de la Communauté européenne a été invité à présenter la proposition d'amendements à apporter à l'Accord pour faciliter l'adhésion de la CE à ce dernier (WP.29-138-10). Le représentant des Pays-Bas s'est offert à entreprendre les démarches nécessaires pour obtenir la modification de l'Accord. Sur sa suggestion, l'AC.4 a décidé d'examiner non seulement les propositions du WP.29-138-10, mais aussi les questions restées en suspens concernant les points 3.3 et 3.4 de l'ordre du jour, de manière à ce qu'il puisse proposer des amendements à l'Accord sur tous les points évoqués, pour examen à la session de 2006.

Annexe 1

LISTE DES DOCUMENTS INFORMELS DISTRIBUÉS LORS
DE LA CENT TRENTE-HUITIÈME SESSION

N°	Responsable technique	Point de l'ordre du jour	Langue	Titre	Décision
1.	Secrétariat	5.1	E	Agreement concerning the establishing of global technical regulations for wheeled vehicles, equipment and parts which can be fitted and/or be used on wheeled vehicles - Situation on 7 March 2006 - Agreement entered into force on 25 August 2000	a)
2.	Secrétariat	7.1	E	Agreement concerning the adoption of uniform conditions for periodical technical inspections of wheeled vehicles and the reciprocal recognition of such inspections – Situation on 24 February 2006	a)
3.	Secrétariat	5.1	E	Status of the 1998 Agreement, of the Global Registry and of the Compendium of Candidates	a)
4.	Canada	B.2.6	E	1998 Global Agreement - Draft definition of "OPTION" and "MODULE"	d)
5.	États-Unis d'Amérique	5.4 et B.2.4.8	E	Second Progress Report of the Informal Working Group on Head Restraints	e)
6.	Secrétariat	2.2	E	Prevention of fire risks involving tyres	f)
7.	Communauté européenne	4.2.9	E	Proposal for amendments to ECE/TRANS/WP.29/2006/14 - (Regulation No. 48 – Installation of lighting and light-signalling devices)	c)
8.	Communauté européenne	4.2.10	E	Proposal for amendments to ECE/TRANS/WP.29/2006/15 - (Regulation No. 48 – Installation of lighting and light-signalling devices)	c)
9.	Secrétariat	8.1.4	E	UNECE Transport Division's feasibility study on the installation of a Database for the Exchange of Type Approval Documentation (DETA) - Questionnaire	a)

N°	Responsable technique	Point de l'ordre du jour	Langue	Titre	Décision
10.	Communauté européenne	7.4 et B.3.5	E	Proposed amendments to the Agreement concerning the adoption of uniform conditions for periodical technical inspections of wheeled vehicles and the reciprocal recognition of such inspections (done at Vienna on 13 November 1997)	a)
11.	Italie	5.4 et B.2.8.1	E	Proposal to develop a global technical regulation concerning uniform provisions for location and identification of motorcycle controls, tell-tales and indicators	b)
12.	Japon	2.4	E	Notes on the 11th Session of the Informal Group on "ITS" - Geneva, 18 December 2005	a)
13.	Japon	2.4	E	Provisional Agenda for the 12th Session of the Informal Group on "ITS"	a)
14.	OICA	4.2.29	E	Proposal for draft amendments to Regulation No. 94 - (Frontal collision protection) - Comments to ECE/TRANS.WP.29/2006/29	a)
15.	Japon	6.	E	Rulemaking procedures and implementation of established gtr into national law	a)
16.	Président du groupe informel des vitrages de sécurité	5.4 et 2.4.4	E	Progress of work of the informal group on gtr "safety glazing materials"	a)
17.	Communauté européenne	8.1.2	E	Resolving of interpretation issues and requirements for the technical services – Incorporating amendments agreed at the 137 th WP.29, 17 November 2005	b)
18.	Communauté européenne	6.	E	Transposition of gtrs: The European Perspective	a)
19.	OICA	6.	E	OICA views on global harmonization. The functioning of the 1998 Agreement	a)
20.	États-Unis d'Amérique	8.4	E	United States Rulemaking on Electronic Stability Control (ESC) for Light Vehicles	a)
21.	Allemagne	8.2	E	New test method for the measurement of sound emissions of motor vehicles	a)

Notes:

- a) Examen achevé ou document supprimé.
- b) Examen à poursuivre à la prochaine session sous une cote officielle.
- c) Adopté.
- d) Une version actualisée devrait être examinée à la session de novembre 2006.
- e) À transmettre au GRSP.
- f) À transmettre au GRRF.

Annexe 2

POSITION DE L'ACCORD DE 1998: PRIORITÉS ET PROPOSITIONS

Groupe de travail	Questions	Groupe informel (oui/non)/Président	Responsable technique	Proposition officielle TRANS/WP.29/...	Proposition de projet de RTM TRANS/WP.29/... •
GRE	Installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse	Oui/Canada	Canada	AC.3/4	GRE/2001/6/Rev.5 ¹ GRE/2006/29
GRRF	Systèmes de freinage des motocycles	Oui/Canada	Canada	AC.3/3	2006/... ² 2005/25 (1 ^{er} rapport)
	Systèmes de freinage des voitures particulières	Oui/Royaume-Uni et États-Unis d'Amérique	Japon et Royaume-Uni	AC.3/10	³ 2005/95 (1 ^{er} rapport)
	Pneumatiques	Oui/Royaume-Uni	France		
GRSG	Vitrages de sécurité	Oui/Allemagne	Allemagne	AC.3/9	GRSG/2005/9 ⁴ 2005/49 (1 ^{er} rapport)
	Commandes et indicateurs	Non	Canada	AC.3/2	GRSG/2006/15 ⁵ 2005/58 (1 ^{er} rapport)
GRSP	Protection des piétons	Oui/Japon/CE	CE	AC.3/7	GRSP/2006/2 GRSP/2006/7 ⁶ 2003/99 (1 ^{er} rapport)
	Appuie-tête	Oui/États-Unis d'Amérique	États-Unis d'Amérique	AC.3/13	2005/93 (1 ^{er} rapport) WP.29-138-5 (2 ^e rapport) ⁷
GRPE	Procédure mondiale d'homologation des véhicules utilitaires lourds (WHDC)	Non	CE	AC.3/8	GRPE/2006/9 ⁸
	Cycle d'essai mondial pour le contrôle des émissions de motocycles (WMTC)	Oui/Allemagne	Allemagne	AC.3/6	⁹
	Systèmes d'autodiagnostic des véhicules utilitaires lourds (WWH-OBD)	Oui/Japon	États-Unis d'Amérique	AC.3/1	GRPE/2006/8
	Émissions hors cycle	Oui/États-Unis d'Amérique	États-Unis d'Amérique	AC.3/12	
	Engins mobiles non routiers (essais de mesure de particules)	Oui/CE	CE	AC.3/14	

Groupe de travail	Questions	Groupe informel (oui/non)/Président	Responsable technique	Proposition officielle TRANS/WP.29/...	Proposition de projet de RTM TRANS/WP.29/... [•]
WP.29/ AC.3	Véhicules à hydrogène et à pile à combustible	Oui/Allemagne	Allemagne/ Japon et États-Unis d'Amérique		

[•] Les documents à examiner en 2006 et par la suite porteront la cote ECE/TRANS/WP.29/...

¹ Le GRE examinera une proposition actualisée en avril 2006.

² Le GRRF examinera cette proposition à sa session extraordinaire (19 juin 2006). Le WP.29 et l'AC.3 l'examineront à leurs sessions de 2006 en vue de la mise au vote aux sessions de novembre 2006.

³ Travaux suspendus temporairement.

⁴ Le GRSG examinera une proposition révisée en avril 2006 si elle est disponible.

⁵ Le GRSG examinera la proposition en avril 2006.

⁶ Le GRSP examinera les propositions en mai 2006.

⁷ Le GRSP examinera le rapport sur l'avancement des travaux en mai 2006 pour transmission à l'AC.3.

⁸ Le GRPE examinera la proposition révisée en juin 2006.

⁹ La fixation de valeurs limites pour le RTM n° 2 est en cours d'étude au sein du groupe informel.
